



SALLES COMMUNALES DE SAINTE-FEREOLE

DEMANDE DE RESERVATION PAR UNE

ASSOCIATION COMMUNALE

Toute demande doit être déposée au moins 1 mois avant la date souhaitée.

Chaque association bénéficiera de 2 gratuités par an pour chaque salle. Au-delà de ces 2 gratuités, le tarif suivant sera appliqué :

- 3^{ème} utilisation : 50 % du tarif « habitant commune »
- 4^{ème} utilisation : 70 % du tarif « habitant commune »
- 5^{ème} utilisation : 100 % du tarif « habitant commune »

Nom, Prénom :

agissant pour le compte de l'association.....

Adresse :

N° Tél.:

Mail :

sollicite l'utilisation de :

- la Salle du Temps Libre – 6 Avenue de la Besse
- la Grande Salle – Allée Antoine VALERY
- la Salle de Réunion de l'Espace-Jeunes – Allée Antoine VALERY

Date(s) de réservation :

Il s'agit, pour l'année en cours, de la :

- 1^{ère} utilisation
- 2^{ème} utilisation
- 3^{ème} utilisation
- 4^{ème} utilisation
- 5^{ème} utilisation

Durée de la réservation (heures) :

Objet de la réservation :

Nombre de participants attendus :

Utilisation de la cuisine : oui / non

Utilisation du bar : oui / non

Utilisation de la régie (sono et/ou vidéo) au prix coûtant avec présence obligatoire d'un employé municipal (28€ pour une heure) : nombre d'heures souscrites : (deh àh)

Utilisation des gradins (pour la Grande Salle uniquement) : oui / non

INTERDICTION DE SCOTCHER, D'ACCROCHER, D'AGRAFER DE COLLER SUR LES MURS ET LES POTEAUX ... QUE CE SOIT DES AFFICHES OU DES DECORATIONS (SOUS PEINE D'ENCAISSEMENT DE LA CAUTION)

Fait àle.....

L'organisateur

Pièces à fournir :

↳ le chèque de caution d'un montant de €

↳ attestation de responsabilité civile

↳ 1 exemplaire de la convention d'utilisation des locaux dûment signée

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

TARIFS DE LOCATION :

Salle :€

Utilisation de la cuisine : oui / non :€

Utilisation du bar : oui / non :€

Utilisation de la régie (sono et/ou vidéo) au prix coûtant avec présence obligatoire d'un employé municipal (28€ pour une heure) : nombre d'heures souscrites :
soit un total de€

TOTAL GENERAL :€

Avis du Maire :

FAVORABLE :

DEFAVORABLE

Motif :

Une convention d'utilisation des locaux devra être remplie et signée, accompagnée du règlement, trois semaines avant la date de location. Dans le cas contraire, la réservation sera annulée de plein droit et le chèque encaissé.

Le..... Pour le Maire,